

Informatique et société

Coordonnateur du cours

VILLEMAIRE, Roger
villemaire.roger@uqam.ca
(514) 987-3000 #6744
PK-4615

Groupes

50	GOLDENBERG, Anne	goldenberg.anne@uqam.ca	(514) 987-3000 #4374	DS-5509
Vendredi, de 9h30 à 12h30 Salle PK-R310 (cours)				
50	COUTURE, Stéphane	couture.stephane@uqam.ca	(514) 987-3000 #0101	J-4425
Vendredi, de 9h30 à 12h30 Salle PK-R310 (cours)				

Description du cours

Cette activité modulaire a pour but de faire prendre conscience aux étudiants du rôle et des devoirs de l'informaticien. Les sujets abordés seront en particulier les suivants: problèmes humains de l'informatique. Place de l'informatique dans la société actuelle. Problèmes moraux et légaux de la sécurité de l'informatique. Responsabilité et éthique professionnelle de l'informaticien. Déontologie informatique.

Préalables académiques :

Avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en informatique et génie logiciel ou 5 cours du certificat en informatique, dont 4 siglés INF.

Objectifs du cours

À la fin du cours, l'étudiant devrait pouvoir :

- Comprendre le **contexte professionnel** propre au génie logiciel.
- Prendre conscience des **responsabilités professionnelles** des informaticien.ne.s.
- Connaître et pouvoir utiliser le **code d'éthique** du génie logiciel pour guider sa conduite et analyser une situation.
- Comprendre les principaux **impacts** de l'informatique sur la vie démocratique et politique.
- Prendre conscience des **apports possibles** de l'informatique au bien-être de tous.
- Comprendre les **enjeux organisationnels et sociaux** dans une société de l'information.

Contenu du cours

- Notion de profession et reconnaissance professionnelle en génie logiciel
- Militantismes et TI
- Innovation technologique et organisation
- Contribution des ressources informationnelles aux organisations et à la société

- Sécurité technique et sécurité administrative
- Sécurité juridique
- Surveillance, cybercrimes et protection des renseignements personnels
- Cyberdémocratie
- NTIC et développement durable
- Les figures de l'usager
- Accessibilité
- Éthique, code en génie logiciel
- Jeux électroniques
- Femmes et TI

Formules pédagogiques

Exposés magistraux
Conférencier(e)s
Discussions en classe
Travaux individuels et en équipe
Examens et évaluation en classe

Modalités d'évaluation

Cas d'éthique, en équipe : 10%
Examen Intra (un demi-cours) : 20%
Plan sommaire travail de session (1 page): 5%
Proposition détaillée de travail de sessions (3 pages) 10 %
Présentation de travail de session (10%)
Travail de session - Une semaine après la présentation (20%)
Examen final : 13 décembre 25%

Remarques sur les travaux d'équipes:

Les équipes se font sur une base libre et consensuelle au plus tard au 2e cours, le 13 septembre.

L'équipe formée au début de la session sera la même pour tous les travaux.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :

<http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e

constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Calendrier détaillé du cours

	Dates	Présences	Sujets	Travaux à remettre
1	5 septembre	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Introduction.	
2	12 septembre	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Introduction à la sociologie des techniques	Formation des équipes pour le travail de session (en classe)
3	19 septembre	Stéphane Couture Robert Dupuis	Profession d'informaticien et code de déontologie	Fournir un premier sujet de travail de session (par courriel aux enseignants)
4	26 septembre	Stéphane Couture	Éthique II : Valeurs dans le design	
5	3 octobre	Stéphane Couture	Aspect sociaux et politiques du code informatique.	Cas d'éthique
6	10 octobre	Stéphane Couture Marcelo da Luz	Surveillance Criminalité sur Internet	Plan sommaire du travail de session
7	17 octobre	Anne Goldenberg	Militantisme et technologies numériques	
8	24 octobre	Anne Goldenberg Invitée à confirmer	Accessibilité et compréhension des situations de handicap Examen Intra	Examen intra (en classe)
9	31 octobre	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Propriété intellectuelle et culture libre	
10	7 novembre	Anne Goldenberg	Féminisme, femmes et technologies numériques	Proposition détaillée de travail de session
11	14 novembre	Anne Goldenberg	Aspects sociaux des jeux vidéo	
12	21 novembre	Stéphane Couture	Démocratie numérique et politiques publiques	
13	28 novembre	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Présentations des étudiant.es	Présentations
14	5 décembre	Anne Goldenberg Stéphane Couture	Présentations des étudiant.es	Présentations Remise des travaux de session (Gr 1)
15	12 décembre		Examen final	Examen final Remise des travaux de session (Gr 2)

Renseignements utiles

ADRESSE NORMALISÉE

Les messages seront envoyés exclusivement à votre adresse normalisée :
votrenom.votrepremiernom@courrier.uqam.ca

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :
<http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>